



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 57506

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'application de la taxe sur la valeur ajoutée à 5,5 % dans la restauration. En baissant le taux de TVA pour le domaine de la restauration, mesure demandée de longue date par les professionnels de ce secteur, le Gouvernement attendait une baisse parallèle des prix par les principaux bénéficiaires. Or les premières estimations témoignent du fait que seul un tiers environ des professionnels de la restauration a effectivement diminué ses prix. Il souhaite donc savoir si des mesures vont être mises en place pour accroître cette part. En outre, une première réunion du comité de suivi des engagements des professionnels devant se tenir courant juillet 2009, il souhaiterait en connaître les analyses et notamment en matière de création d'emplois, les perspectives que les premiers chiffres disponibles permettent d'envisager.

Texte de la réponse

Le comité de suivi du contrat d'avenir de la restauration s'est réuni à Bercy, pour la deuxième fois, le 15 décembre 2009, pour faire le bilan de la mise en oeuvre des engagements des professionnels, six mois après l'entrée en vigueur du taux réduit de TVA. Le contrat d'avenir fixait deux objectifs de court terme : la baisse des prix et la conclusion d'accords sociaux dans la branche hôtels-café-restaurants. À moyen et long terme, il prévoit des créations d'emplois et des investissements de modernisation. L'objectif social est pleinement atteint, puisque les partenaires sociaux ont signé le jour même, mardi 15 décembre, un accord social historique. C'est 1 Md qui sera redistribué chaque année aux salariés du secteur. L'accord permet d'acter : une hausse générale des salaires, avec une revalorisation moyenne de la grille salariale de 5 % ; une « prime TVA » annuelle de 2 % du salaire annuel, plafonnée à 500 EUR ; deux jours fériés supplémentaires ; la création d'une mutuelle santé. Le comité de suivi du 15 décembre a aussi été l'occasion de faire le point sur les autres engagements du contrat d'avenir. En matière de baisse de prix, il s'est produit une baisse cumulée sur cinq mois de 1,4 % dans les restaurants, et de 1 % dans les cafés. Mais comme l'a indiqué l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) dans sa note de conjoncture du 17 décembre, l'impact réel de la baisse de la TVA sur les prix peut être estimé à 2 %. L'objectif d'une baisse des prix de 3 % est donc atteint aux deux tiers. Pour juger de l'impact de la baisse de la TVA, il faut comparer la baisse cumulée des prix depuis juillet (- 1,3 %), aux hausses moyennes des années précédentes sur ces mêmes mois. Au total, la baisse des prix estimée dans le secteur des restaurants et cafés atteint ainsi 2 %. Elle correspond à une répercussion sur les prix d'environ 30 % de la baisse de la TVA. Il convient également de noter qu'il s'agit là de la première baisse des prix jamais enregistrée dans ce secteur depuis la création de l'indice « prix » de l'INSEE, dans les années 1970. Les enquêtes de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes menées en décembre confirment ces résultats, puisqu'elles font apparaître que 55 % des restaurants se sont conformés aux engagements du contrat d'avenir, en baissant sept prix ou plus, et 10 % d'établissements ont baissé moins de sept prix. En matière d'emploi, les derniers éléments montrent que l'objectif de création de 20 000 emplois et de 20 000 contrats d'alternance en deux ans reste accessible, malgré les difficultés conjoncturelles : depuis juillet et l'introduction du taux réduit de TVA, les contrats de

professionnalisation ont cru de 5,6 % et les contrats d'apprentissage de 4,6 % (source : Fafih) ; au troisième trimestre 2009, le secteur hôtellerie-cafés-restaurants a mieux résisté que l'ensemble de l'économie, avec une baisse des effectifs de 0,4 % quand l'ensemble de l'économie en perdait 0,6 %. Au quatrième trimestre 2009, ce même secteur a créé des emplois (+ 5 700 postes), soit une augmentation de 0,6 %, alors que l'emploi salarié dans l'ensemble des secteurs concurrentiels a diminué de 11 500 postes, soit - 0,1 % (source : DARES) ; pour l'année 2010, l'estimation de création « nette » d'emplois est de 6 500 pour les seules activités de restauration rapide, de restauration de chaîne et de restauration « cafétéria », soit 30 % du secteur de la restauration. Cela laisse bien entendu espérer des créations plus importantes pour l'ensemble du secteur. M. Régis Marcon, restaurateur, a remis un rapport, le 16 février 2010, comportant une série de propositions pour développer l'alternance dans le secteur de la restauration. En matière d'investissements, le fonds de modernisation de la restauration (FMR), géré par Oséo, est désormais pleinement opérationnel. Il donne accès, pour les restaurateurs ayant respecté les engagements du contrat d'avenir en matière de baisse des prix, à un prêt participatif, accordé sans garantie ni caution personnelle à un taux préférentiel. L'objectif du fonds est de générer 110 M de prêts par an au bénéfice de 1 500 entreprises. Cela correspond à un enjeu de modernisation essentiel à l'heure où les établissements doivent faire face à des contraintes nouvelles en matière de sécurité, d'environnement ou encore d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Grâce à ce fonds et aux concours bancaires associés, les restaurateurs pourront bénéficier de 1 Md sur trois ans pour moderniser leurs établissements. Le Gouvernement est également attentif aux objectifs de moyen terme, en matière d'investissement et d'emplois. Pour cela, le Gouvernement continuera à assurer le suivi du contrat d'avenir. La prochaine réunion du comité de suivi se tiendra début juillet 2010. L'objectif est que le secteur présente d'ici à trois ans un visage nouveau : plus moderne, plus attractif, plus dynamique. L'enjeu est d'importance, car la restauration représente à la fois un gisement important d'emplois non délocalisables et un facteur essentiel d'attractivité touristique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57506

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 2009, page 8003

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5274